

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU 17 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 Mars, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 15 juillet 2020 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises – janvier 2021 – février 2021

Contrôle du quorum

Titulaires : Philippe BOUTY, Fabrice POINT, Jean Noël DUPRE, Benoit SAVY, Nathalie LANDREVIE, Éric PINAUD, Jean-Luc DEDIEU, Sandrine PRECIGOUT, Jean Marie TRAPATEAU, Benoit GAGNADOUR, Manuel DESVERGNE.

Excusés : Sandrine PRECIGOUT

1. Individualisation fonds d'aide d'urgence aux entreprises – janvier 2021 – février 2021

Del2021_033

Vu l'avenant à la convention conclue entre la Région Nouvelle Aquitaine et la Communauté de Communes de Charente Limousine relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,

Vu la délibération 2021_024 du Conseil Communautaire du Conseil Communautaire du 26 janvier 2021,

Suite à la deuxième vague pandémique de la Covid-19 et le deuxième confinement déclenché pour l'endiguer, les entreprises de Charente Limousine se retrouvent dans une situation financière particulièrement délicate qui affecte gravement leur trésorerie.

Suite à la prolongation du fonds d'aide d'urgence aux entreprises de Charente Limousine, qui s'adresse aux entreprises fermées administrativement, aux acteurs du spectacle et du tourisme, sous toutes formes sociales (société, entrepreneur individuel, association...), subissant une diminution de leur chiffre d'affaires supérieure à 30 % en janvier 2021 par rapport à janvier 2020 et/ou en février 2021 par rapport à février 2020, il vous est proposé de donner une suite favorable aux demandes déposées par les entreprises suivantes :

Au titre des demandes déposées pour le mois de janvier 2021 :

nom entreprise	commune	nom dirigeant	code APE	Proposition /décision subvention
SAS Le temps d'une pause	Exideuil	Emmanuel Dardillac	5610A	500
Olivier Chabot - La Lanterne	Roussines	Olivier Chabot	5630Z	500
Eden Bar	Ansac sur Vienne	Franck Chartier	5610C	500
L'Embuscade	Ansac sur Vienne	Nicolas Caille	5610C	500
Café de la Gare	Confolens	Odile vermeulen	5610A	500
SNC Château de la Redortière	Lésignac-Durand	Nathalie Van der Velden	592E	500

Au titre des demandes déposées pour le mois de février 2021 :

nom entreprise	commune	nom dirigeant	code APE	% perte	Proposition /décision subvention
SARL Le Rivage d'Exideuil	Exideuil sur Vienne	William Pomares	5610A	100,00%	500
SARL Le Gourmet	Ansac sur Vienne	Cédric Casimir	5610C	64,54%	500
Pronto	Chasseneuil sur Bonnieure	Radouane Chakir	5610C	0,00%	500
Fauconnier Dominique	Saint-Quentin sur Charente	Dominique Fauconnier	5610A	32,98%	500
Olivier Chabot - La Lanterne	Roussines	Olivier Chabot	5630Z	100,00%	500
Chez Luc	Terres de Haute-Charente	Luc Boussé	5630Z	52,31%	500
Stéphane Boissinot - Hôtel du Commerce -	Terres de Haute-Charente	Stéphane Boissinot	5510Z	82,23%	500
Petureau Patricia	Alloue	Patricia Petureau	5610A	69,54%	500
Eden Bar	Ansac sur Vienne	Franck Chartier	5610C	92,39%	500
L'Embuscade	Ansac sur Vienne	Nicolas Caille	5610C	56,11%	500
Café de la Gare	Confolens	Odile vermeulen	5610A	50,19%	500
Cafe bar de la Terrasse	TDHC	Susan Baxter	5630Z	100,00%	500
Bourdet Sylvain (le Saint-Laurent)	Saint Laurent de Ceris	Sylvain Bourdet	5610A	65,47%	500
SNC Château de la Redortière	Lésignac-Durand	Nathalie Van der Velden	592E	100,00%	500
Isabelle Civrais - Le Relais des Barbettes	TDHC	Isabelle Civrais	5610A	100,00%	500
T.E (la Cassotte)	Nieuil	Laurent Ribouleau	5610A	99,18%	500
Roule Ma frite Confolentaise	Ambernac	Roger Bardet		51,00%	500

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'individualisation des demandes d'aides ci-dessus au titre du fonds d'urgence COVID
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette présente décision

Voix pour	10	Voix contre		Abstentions	
------------------	-----------	--------------------	--	--------------------	--